

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 24 JUIN 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Stéphane LAFAY - Jean-Marc BERNAY.

Absents excusés : Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS

Pouvoir : Frédéric MAINAS à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

Mathieu ARSALE est absent en début de réunion, il arrivera avec un peu de retard.

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) - parcelle AB 184 lieu-dit « Le Faubourg »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 184, située « 54 Chemin du Faubourg », d'une superficie de 1002 m²; et appartenant aux consorts CHERPIN. Le prix est de 135 000 €.

→ Non préemption à l'unanimité

3. Fusion du Syndicat Roannaise de l'eau, du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord (RLN), du Syndicat Rhins Rhodon Trambouzan et de ses Affluents (SYRRTA) et du Syndicat des eaux du Gantet

La Préfecture a transmis le projet de fusion des Syndicats cités précédemment. Le Conseil Municipal doit se prononcer par une délibération sur ce projet car la commune est membre du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord pour la compétence eau potable. Les conseillers ont reçu par mail le projet de fusion.

→ Approbation à l'unanimité

4. Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Il est proposé au conseil municipal de signer un contrat intitulé « pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité », et ce pour une durée de 6 mois soit du 01/07/20 jusqu'au 31/12/20. Ce contrat concerne le poste d'agent technique dans l'attente de lancer un recrutement au 01/01/2021.

→ Approbation à l'unanimité

5. Autonomie financière du budget assainissement

A compter du 01/01/21, le budget assainissement devra obligatoirement avoir une autonomie financière, c'est-à-dire qu'il devra être doté de son propre compte 515.

→ Approbation à l'unanimité

6. Décision modificative n°1 sur le budget communal

Il convient de faire une décision modificative de virements de crédits sur le budget communal :

- pour 550 € du compte 2158 (autres installations matériel et outillage technique) chapitre 21 (immobilisations corporelles), vers le compte 2051 (concession et droits similaires) chapitre 20 (immobilisations incorporelles)

- pour 205 € du compte 6232 (fêtes et cérémonies) chapitre 011 (charges à caractère général) vers le compte 66111 (intérêts échéances emprunts) chapitre 66 (charges financières).

→ Approbation à l'unanimité

7. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Pour favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire certaines de ses compétences pour la durée du mandat.

→ Approbation à l'unanimité des délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à 2 000 € HT.

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charges
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux

- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

8. Choix de la sonorisation pour la salle des fêtes

Un devis pour la sonorisation de la salle des fêtes est proposé par l'entreprise LARUE de St Victor sur Rhins qui intervient sur le chantier pour le lot électricité. Le montant du devis s'élève à 2 591.39 € TTC.

Un autre devis a été demandé à Point Show à Roanne.

→ Report de la décision à une prochaine réunion

Arrivée de Mathieu ARSALE (10 présents)

9. Commissions municipales

Après échanges, le Conseil Municipal décide de créer 7 commissions réparties comme suit :

➤ Commission Bâtiments communaux : Marie-Jeanne BLANDIN (Présidente), Fabienne BEAUJEU, Jean-Marc BERNAY, Didier GUILLOT

Cette commission travaillera sur les projets de constructions, rénovations, locations des salles, gestions des logements communaux à louer, du cimetière, de l'église, de l'ancienne école...

➤ Commission Communication : Marc OJARDIAS (Président), Jean-Claude FAIDUTTI, Jean-Marc GOUJAT, Stéphane LAFAY.

Cette commission travaillera sur le bulletin, la création d'une information municipale supplémentaire, les liens avec les journaux, la signalétique dans le village...

➤ Commission Environnement : Jean-Claude FAIDUTTI (Président), Marie-Jeanne BLANDIN, Jean-Marc BERNAY, Didier GUILLOT, Jean-Marc GOUJAT, Stéphane LAFAY.

Cette commission sera chargée du fleurissement, des journées citoyennes de nettoyage, du bac à compost, des jardins partagés, des chemins de randonnées...

➤ Commission Finances : Fabienne BEAUJEU (Présidente), Mathieu ARSALE, Marie-Jeanne BLANDIN.

Cette commission sera chargée du budget (préparation)

➤ Commission Lien associatif : Jean-Marc GOUJAT (Président), Mathieu ARSALE, Fabienne BEAUJEU.

Cette commission sera chargée du lien avec les associations du village...

➤ Commission Relations publiques et action sociale : Jean-Claude FAIDUTTI (Président), Fabienne BEAUJEU, Marie-Jeanne BLANDIN, Marc OJARDIAS.

Cette commission s'occupera du transport scolaire, du repas des anciens, des liens avec le RPIC...

➤ Commission Voirie, assainissement, urbanisme : Dominique GIVRE (Président), Jean-Marc BERNAY, Marie-Jeanne BLANDIN, Didier GUILLOT, Frédéric MAINAS.

Cette commission s'occupera des travaux de voirie, d'assainissement...

10. Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Elle est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. La CAO est composée du Maire qui est président, ainsi que de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Sont élus à l'unanimité :

3 titulaires

- Fabienne BEAUJEU
- Jean-Claude FAIDUTTI
- Mathieu ARSALE

3 suppléants

- Marc OJARDIAS
- Didier GUILLOT

- Jean-Marc BERNAY

11. Désignation d'un correspondant défense

Il est demandé à chaque Conseil Municipal d'élire parmi ses membres une personne en charge des questions de défense.

→ Election de Fabienne BEAUJEU à l'unanimité

12. Election des délégués du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL)

Le SIEL est un syndicat mixte qui intervient dans les domaines de l'énergie (production, distribution, pilotage et gestion) et de l'aménagement numérique (fibre optique, objets connectés). Le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

→ Election à l'unanimité de Marc OJARDIAS comme titulaire et Stéphane LAFAY comme suppléant.

13. Election des délégués du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord

La commune est membre du Syndicat des eaux Rhône Loire Nord pour la gestion de l'eau potable. Le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

→ Election à l'unanimité de Jean-Marc BERNAY comme titulaire et Mathieu ARSALE comme suppléant.

14. Election des représentants à la Société Publique Locale Service aux Populations entre Loire et Rhône (SPLR)

La commune est actionnaire de la Société Publique Locale Service aux Populations entre Loire et Rhône (SPLR) qui gère notamment la crèche et le centre de loisirs de St Symphorien de Lay. Le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres une personne représentant la commune au sein du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

→ Election à l'unanimité de Marie-Jeanne BLANDIN

15. Election du délégué au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

Le CNAS est un organisme auquel adhère la commune et qui propose de l'action sociale aux agents. La commune dispose d'un représentant parmi les agents (il s'agit de la secrétaire de mairie) et d'un représentant parmi les élus. Suite aux élections, il convient de désigner un nouveau représentant parmi les membres du Conseil Municipal.

→ Election à l'unanimité de Dominique GIVRE

16. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

La CCID doit donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Elle est composée du Maire qui est président de la commission, ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le Conseil Municipal doit proposer 24 noms à l'administration fiscale, qui se charge d'en désigner 12 pour siéger (6 titulaires et 6 suppléants).

→ Le Conseil Municipal propose à l'unanimité les noms suivants : Fabienne BEAUJEU, Jean-Marc BERNAY, Marie-Thérèse DALLERY, Nicole MEYRIEUX, Robert POLETTE, René PELOSSE, Jean-Marc GUILLOT, Christian LAGOUTTE, Nathalie DAVID, Marie-Jeanne BLANDIN, Gilles BLANDIN, Jean-Claude FAIDUTTI, Isabelle FREDERIC, Alain GUILLOT, Paul MONCHANIN, Nicolas CHAPON, Marc OJARDIAS, Mickaël LAMURE, Jérôme MONGOIN, Colette VIGNAND, Gérard DEUX, Joëlle VERNE, Violaine GARNIER, Joseph GUILLERMIN.

17. Questions diverses

- Un devis de l'entreprise DELOMBRE est proposé pour l'aménagement derrière la salle des fêtes. Ces travaux seront rajoutés au marché dans le cadre d'une modification. Le devis s'élève à 5 013.12 € TTC. → accord sur le principe, mais demander à DELOMBRE s'il peut faire un geste commercial.

- Il est décidé de demander des devis à des agences pour la gestion des logements communaux à louer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.